

**RAPPEL - ARRETE 970271 (affiché en Mairie) portant réglementation du brûlage de végétaux :**

**Monsieur le Maire rappelle à la population :**

**Article 1 :** Il est interdit d'incinérer des végétaux sur pied et des chaumes, en quelque lieu que ce soit.

**Article 3 :** L'incinération de végétaux fauchés ou coupés, ne peut se pratiquer que selon les prescriptions suivantes :

- a) Obligation de déclaration préalable à la mairie, avec indication des dates et heures probables de l'incinération, ainsi que la situation des terrains concernés,
- b) Obligation de coupe préalable et de ramassage en tas ou en andains, avant incinération dans un délai de 15 jours suivant ces opérations,
- c) Obligation de procéder à l'incinération par temps calme, entre le lever du soleil et 16 h. Vérification sera faite par le responsable que tout feu sera éteint à 16 h,
- d) Obligation de procéder par tranches successives pour l'incinération de grandes surfaces,
- e) Obligation de respecter une distance de :
  - 50 mètres par rapport aux bâtiments,
  - 100 mètres par rapport aux agglomérations,
  - 200 mètres par rapport aux forêts,
- f) Obligation de présence pendant l'incinération avec le matériel et les personnes nécessaires pour maîtriser une éventuelle extension de l'incendie.

**Si ces conditions ne sont pas respectées, les Brigades Vertes sont habilitées à dresser des procès-verbaux et à encaisser les amendes correspondantes.**

**RAPPEL BORNES DE PROPRETÉ POUR CHIENS**

7 bornes de propreté pour chiens sont installées aux endroits suivants :

Zone artisanale, rue des sorbiers, croisement de la rue de Girogoutte et de Ploudaniel, à l'entrée de la rue de la Rouelle, à l'aire de jeux vers l'école maternelle et au croisement de la rue des Hauts-Jardins et de la Rochette, dans la Grand'rue au niveau de la rue d'Ongrange et rue de Girogoutte au niveau de l'antenne.

Nous comptons sur le civisme des propriétaires de chiens pour qu'ils utilisent ces installations et qu'ils contribuent ainsi à maintenir en état de propreté les trottoirs et les espaces verts.

**Un arrêté municipal réglemente le non-respect et toute personne assermentée pourra verbaliser les contrevenants.**

**ATTENTION AUX BRUITS DE VOISINAGE**

Les bruits de voisinage (générés par le comportement d'une personne ou d'un animal) causant des nuisances sonores peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit. (Voir arrêté municipal 2007/49 sur le site de Fréland)

**SOUSCRIPTION LIVRE « TEMOIGNAGE DE LA GUERRE 1939-1945 »**

En raison du succès de l'ouvrage « témoignage de la guerre 1939 -1945 » la commune a décidé de faire une nouvelle souscription pour une réédition du livre. Le prix public est de 20 € et de 18 € en précommande. Les habitants intéressés peuvent s'inscrire à l'aide du coupon-réponse ci-dessous.

---

**Coupon-réponse à remettre avant le.....**

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Nombre de livre : **« TEMOIGNAGE DE LA GUERRE 1939-1945 »** .....x 18 € 00 = .....

**Chèque à joindre d'un montant de 18 € à l'ordre du Trésor Public.**

## **PLAN CANICULE**

Dans le cadre du plan canicule un registre est tenu en mairie. Toute personne âgée ou en situation de handicap, isolée ou vulnérable du fait de sa santé est priée de s'inscrire. En cas de très fortes chaleurs le jour et la nuit, les personnes seront dans un premier temps contactées par téléphone, puis en fonction des besoins, un agent de la mairie pourra réaliser une visite au domicile afin d'échanger et de donner quelques conseils. Il pourra aussi faire le lien avec les services compétents en cas de besoin.

## **RESTRICTION EAU**

**En raison d'une météo annoncée très chaude, nous demandons à la population de limiter la consommation d'eau** non indispensable à la santé : le lavage des voitures, arrosage des pelouses ....

## **PISCINES**

Afin d'éviter des recherches de fuites d'eau inutiles, veuillez signaler au secrétariat de la mairie votre éventuel remplissage ou mise à niveau en eau de votre piscine. Merci de votre participation.

## **NOUVELLES SIGNALISATIONS**

La rue de la combe sera interdite aux poids lourds de + de 3.5 tonnes du croisement de la rue des sorbiers et rue de la combe jusque 14 rue de la Combe.

La rue des Chenevières sera mise en sens unique. Elle ne pourra plus être empruntée depuis la Grand rue.

## **JOURNEE CITOYENNE**

La journée citoyenne aura lieu le 21 septembre 2019.

## **TOUR DE FRANCE 2019**

A l'occasion du passage du Tour de France 2019, mercredi 10 juillet, **les routes d'accès de La Vallée de Kaysersberg depuis Colmar et Ribeauvillé seront fermées de 12h à 19h.**

Il est donc recommandé d'anticiper ou de reporter ses déplacements en conséquence

**De plus, la collecte des ordures ménagères du 10 juillet est exceptionnellement reportée au 12 juillet.**

## **SCOLYTE**

Cette année les attaques de scolytes sont particulièrement marquées et nous voyons apparaître dans tous nos paysages des sapins de couleur brunâtre. Ces symptômes sont dus aux pullulations de scolytes. Ces petits coléoptères creusent des galeries sous l'écorce des arbres, ce qui coupe la circulation de la sève. L'arbre perd des plaques d'écorce dans le houppier, il sèche alors sur pied et prend une couleur rousse. En période normale, l'épicéa émet de la résine qui peut faire échouer l'attaque des scolytes. Mais lorsque les arbres sont affaiblis (sécheresse, tempête, ...) ou lorsque les insectes sont trop nombreux, les épicéas ne peuvent enrayer les attaques. Lorsque les aiguilles des arbres sont rouges, les insectes ne sont plus présents dans l'arbre. L'exploitation doit donc se limiter à la coupe des arbres atteints. Il n'est pas utile de couper par précaution des arbres sans symptôme. Les propriétaires forestiers doivent donc surveiller leurs bois.... et réagir !

## **ALTER ALSACE ENERGIES**

Vous souhaitez réduire vos frais de chauffage ? L'Espace Info Energie de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg vous propose de faire le point, avec des conseils neutres et gratuits : techniques d'isolation, systèmes de chauffage, rénovation globale, auto rénovation accompagnée, énergies renouvelables... et toutes les informations nécessaires sur les aides mobilisables pour accompagner et financer vos travaux.

**Contactez le Point Info Energie : [www.cc-kaysersberg.fr](http://www.cc-kaysersberg.fr) rubrique Environnement/Energie**